

**COMMUNE DE VILLY-BOCAGE**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 03 MARS 2026**  
**N° 2026-02**

L'an deux mille vingt-six, le mardi 03 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Luc ROUSSEL, Maire.

Présents : M. Jean-Luc ROUSSEL, Mme Thérèse ZEKAR, Mme Sylvie LUBIN MACQUAIRE, M. Michel ECOBICHON, Mme Sandrine BERNIER, Mme Noëlle GROULT, M. Alexandre LEBASTARD, M. Yohann JUIN, M. Christophe LEBON, Mme Marie GAZEL, M. Omar TOUZANI, M. Anthony PELLERIN, Mme Catherine MARIE.

Absents excusés et représentés :

Absents excusés :

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal, peut délibérer.

Désignation du secrétaire de séance :

Mme Sandrine BERNIER est élue secrétaire de séance.

Le président ouvre la séance.

**Rappel de l'ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 20 janvier 2026
2. Reprise de concessions dans le cimetière de la commune
3. Approbation du Compte Financier Unique - Budget commune 2025
4. Approbation du Compte Financier Unique - Budget Annexe Assainissement 2025
5. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) 2026
6. Convention avec Pré-Bocage Intercom intégrant l'utilisation d'une téléprocédure permettant de recevoir et instruire les demandes d'urbanisme sous forme dématérialisée

Informations diverses :

- Dates des prochaines réunions de conseil
- Dates des prochaines réunions des commissions communales
- Informations des commissions
- Informations sur les travaux en cours et à venir
- Informations suite aux délégations au maire
- Informations diverses
- ...

## **2026-02-01 : Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 20 janvier 2026**

Le procès-verbal a été envoyé à tous les conseillers le 26 février 2026.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques sur le procès-verbal et propose de l'approuver.

Votes pour : 12	Votes contre : 0	Abstentions : 1
-----------------	------------------	-----------------

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## **2026-02-02 : Reprise de concessions dans le cimetière de la commune**

Monsieur le Maire, suite à la réunion sur le sujet qui s'est tenue le 26 février, propose que la commune prenne à sa charge à partir de ce jour l'entretien des concessions des morts pour la France, du clergé et des anciens maires de la commune, à défaut de famille existante.

La liste des concessions reprises fera l'objet d'une délibération ultérieure.

### Synthèse des discussions :

Il faut se poser la question à propos des tombes patrimoniales et quels sont les critères qui les définissent. Pour les sépultures d'anciens combattants qui pourraient faire l'objet d'une reprise de concession, la collectivité échangera avec l'association des anciens combattants pour leur entretien éventuel.

Votes pour : 13	Votes contre : 0	Abstentions : 0
-----------------	------------------	-----------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que la commune prendra à sa charge à partir de ce jour l'entretien des concessions des morts pour la France, du clergé et des anciens maires de la commune, à défaut de famille existante.

## **2026-02-03 : Approbation du Compte Financier Unique – Budget commune 2025 : reporté**

M. le Maire fait savoir au conseil municipal qu'en raison d'une panne à la trésorerie générale il n'a pas été possible de faire valider le Compte Financier Unique du budget principal 2025 et il propose de reporter le point.

## **2026-02-04 : Approbation du Compte Financier Unique – Budget Annexe Assainissement 2025 : reporté**

M. le Maire fait savoir au conseil municipal qu'en raison d'une panne à la trésorerie générale il n'a pas été possible de faire valider le Compte Financier Unique du budget annexe assainissement 2025 et il propose de reporter le point.

## **2026-02-05 : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) 2026**

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que nous avons reçu le 16 janvier 2026 le rapport de la CLECT pour 2026. Ce rapport indique pour chaque commune quelles sont les

Attributions de Compensation (AC) : charges (débit) ou versements (crédit) qui seront versées aux communes en fonction des critères suivants :

- Taxe professionnelle sur le territoire de la commune,
- Charges liées à l'utilisation du service d'urbanisme commun de PBI, notamment l'établissement des PLU communaux avant l'approbation du PLUI,
- Charges liées à l'entretien de la voirie communale,
- Charges liées à l'entretien des sentiers de randonnée entrant dans la compétence de PBI.

Le montant établi par la CLECT pour la commune de Villy-Bocage en 2026 fait apparaître une diminution de 426,41 € par rapport à 2025 compte tenu de la diminution du nombre de dossiers d'urbanisme (- 521,99 €) et du transfert de 93 m de voirie (+ 95,58€). Ce qui donne un montant total de 26 911,74 € qui sera inscrit en dépenses de fonctionnement du budget 2026 au compte 739211 « Attributions de Compensation ».

Le rapport 2026 de la CLECT a été envoyé à tous les conseillers le 26 février 2026.

M. le Maire propose au conseil d'approuver le rapport 2025 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Pré-Bocage Intercom.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération n° 20200716-13 du conseil communautaire de la Communauté de communes Pré Bocage Intercom approuvant la création de la CLECT ;

Vu les services communs mis en place pour répondre à la demande des communes adhérentes en matière d'ADS et d'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 décembre 2016 portant création de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom issue de la fusion de la communauté de communes Aunay-Caumont Intercom et de la communauté de communes Villers-Bocage Intercom et de l'extension à la commune du Plessis-Grimoult ;

Vu le rapport de la CLECT, réunie en séance du 14 janvier 2026 ;

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, la CLECT, dans sa séance du 14 janvier 2026 a établi un rapport concernant les transferts de charges liés aux nouvelles voies à intégrer à la voirie intercommunale et au coût du service commune de l'ADS. Le rapport est annexé à la présente délibération.

Il appartient aux conseils municipaux de se prononcer sur ce rapport établi par la CLECT. Le rapport sera définitivement adopté s'il est validé par les conseils municipaux à la majorité qualifiée. Pour rappel, la majorité qualifiée peut être obtenue de deux manières :

- approbation par la moitié des conseils municipaux représentant les deux-tiers de la population
- approbation par les deux-tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population

Votes pour : 13	Votes contre : 0	Abstentions : 0
-----------------	------------------	-----------------

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- D'approuver le rapport de la CLECT en date du 14 janvier 2026 tel que présenté en annexe ;

- D'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Caen à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'Etat dans le département.

### **2026-02-06 : Relations entre le service instructeur des autorisations d'urbanisme de Pré-Bocage Intercom et la commune convention intégrant l'utilisation d'une téléprocédure permettant de recevoir et instruire les demandes sous forme dématérialisée**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par arrêté préfectoral du 02/12/2016, la communauté de communes Pré-Bocage Intercom a été créée issue de la fusion de la Communauté de communes Aunay Caumont Intercom et de la Communauté de communes Villers-Bocage Intercom.

Une convention a alors été signée en date du 22 juin 2020 afin que l'adhésion à ce service soit formalisée auprès de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom.

Monsieur le Maire explique que l'Article L 112-8 du Code des relations entre le public et l'administration et au dispositif de saisine par voie électronique, impose pour toutes les communes, sans exception, l'obligation d'être en capacité de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique, selon les modalités mises en place par le service instructeur conformément à l'article L 112-8 du Code des relations entre le public et l'administration et au dispositif de saisine par voie électronique (SVE), La commune de Villy-Bocage répond à cette obligation.

Monsieur le Maire ajoute que l'article L4238 du Code de l'urbanisme impose aux communes de plus de 3 500 habitants, outre la saisine par voie électronique, l'obligation de disposer d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme. Bien que la commune de Villy-Bocage ne soit pas assujettie cette obligation, Monsieur le Maire propose de signer une nouvelle convention avec PBI, définissant les relations entre le service instructeur des autorisations et actes relatifs à l'occupation et l'utilisation des sols de Pré-Bocage Intercom et la commune, afin de bénéficier d'un téléservice numérique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Monsieur le Maire en profite pour rappeler que les frais de fonctionnement global du service Instructeur sont revus chaque année en fonction :

- Du nombre de communes adhérentes,
- Au prorata de la population totale et du nombre d'actes réalisés dans chaque commune.

Votes pour : 13

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention définissant les relations entre le service instructeur des autorisations et actes relatifs à l'occupation et l'utilisation des sols de Pré Bocage Intercom et la commune ;
- PRECISE que cette convention annule et remplace la convention précédente.

### Informations diverses :

- Dates des prochaines réunions de conseil : Samedi 21 mars à 9h (élection du nouveau maire et des nouveaux adjoints – date à confirmer)
- **Dates des élections municipales 2026 : 15 et 22 mars**
  
- Dates des prochaines réunions des commissions communales :
  - Commission Vie Scolaire et Education : 05/03/2026 à 20h30
  - Commission Communale des Impôts Directs : lundi 9 mars à 18h00
  - La commission de contrôle des listes électorales s'est réunie le vendredi 20 février 2026 à 18h00.

### Informations des commissions :

- Conseil d'école le 7 avril 2026 de 18h00 à 20h00

### Informations sur les travaux effectués, en cours et à venir :

- Pose des panneaux d'agglomération des Landes de Montbrocq effectuée courant février, il reste à prendre l'arrêté avec le département et l'arrêté communal.
- Déplacement des panneaux de sortie d'agglomération de Villy-Bocage sur la D217c : effectué courant février, il reste à prendre l'arrêté avec le département.

Informations suite aux délégations au maire : néant.

### Informations diverses :

- Villages d'avenir - schéma de défense incendie : les travaux de recensement des besoins de défense incendie sont en cours sur notre commune, participants : Sylvie, Alexandre et Jean-Luc. Une nouvelle réunion avec le SDIS et la préfecture a eu lieu le mardi 3 mars 2026. La prochaine réunion avec le SDIS aura lieu le mardi 19 mai à partir de 9h et portera uniquement sur le projet de schéma de défense incendie de la commune de Villy-Bocage avec visites sur site si nécessaire.

Le Maire remercie l'ensemble des conseillers pour leur soutien actif en fonction de leurs compétences et de leurs disponibilités et leur participation aux nombreuses réunions de conseil et aux différentes commissions communales durant la mandature écoulée. Il souhaite bonne chance à la future équipe qui sortira des urnes en mars 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Président de séance



La Secrétaire de séance  
Mme Sandrine BERNIER